

# COMMUNICATION SUR LE PROGRES

Gennevilliers, le 4 avril 2012,

Chers Partenaires,

Depuis Janvier 2012, LAFI a rejoint le programme Global Compact des Nations Unies.

Par ce choix, porté par l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise, LAFI s'est engagé à respecter et promouvoir un ensemble de valeurs et principes tirés de textes ou conventions internationales touchant aux Droits de l'Homme, du Travail, de l'Environnement ainsi qu'à la lutte contre la corruption.

Dans ce cadre, après seulement quelques semaines de participation à ce programme, nous publions aujourd'hui notre première *Communication sur le Progrès* matérialisant ainsi notre fort engagement à soutenir les dix principes du programme Global Compact.

Vous trouverez donc ci après les actions que nous entendons déployer durant cette prochaine année ainsi que les objectifs que nous nous sommes fixés dans chaque domaine.

Très cordialement.

Klaus Hellmich

Président





### **Droits de l'Homme**

### • Engagements de la société

LAFI s'engage à promouvoir et respecter la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et à ne pas se rendre complice de violations desdits Droits. Cet engagement implique que :

Nous agissions quotidiennement en prenant en considération ces Droits et que nous ne tolérions pas que des manquements puissent être commis par nos collaborateurs tant entre eux que vis-à-vis de nos partenaires.

Nous encourageons nos partenaires, qu'ils soient fournisseurs, prestataires ou soustraitants, à s'inscrire dans la même démarche que LAFI.

### Objectifs

Ne pas pratiquer une politique de ressources humaines qui conduirait au non respect des Droits de l'Homme. Ne pas tolérer de comportements irrespectueux entre collaborateurs. Encourager tout individu ayant connaissance de tels abus à les révéler à l'entreprise. 

objectif: zéro plainte émanant de collaborateurs au cours des douze prochains mois.

Mettre en place une Charte Informatique concernant le respect de la vie privée et le traitement des données personnelles.

Solliciter nos principaux partenaires afin d'obtenir de leur part le même engagement que celui pris par LAFI concernant les Droits de l'Homme.

# **Travail**

### Engagements de la société

LAFI s'engage à respecter le droit à la liberté syndicale, à la liberté d'expression, à la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective. LAFI s'interdit de recourir directement ou indirectement à toute forme de travail forcé ou obligatoire ainsi qu'à prohiber le travail des enfants. LAFI s'engage à lutter contre la discrimination en matière d'emploi et de rémunération. LAFI s'interdit de pratiquer une quelconque discrimination en raison du sexe, de l'origine, de l'âge, de la religion ou de l'invalidité de ses collaborateurs tant dans l'exercice de leurs fonctions quotidiennes que lors de leurs recrutements. LAFI s'engage à assurer à ses collaborateurs des conditions de travail saines et sures. De même, LAFI s'engage à ce qu'aucun de ses collaborateurs ne soit rémunéré en deçà des minima conventionnels.



# Objectifs

Mise en place d'un « Code de Conduite » diffusé auprès de tous les salariés de l'entreprise et disponible au sur son site web. Après diffusion et délai de prévenance, ce code entrera en vigueur et devra régir le comportement en toutes circonstances de tous les salariés. Il s'imposera à tous.

Ne pas pratiquer une politique de ressources humaines qui conduirait à une quelconque forme de discrimination ou de harcèlement. Ne pas tolérer de tels comportements entre collaborateurs. Encourager tout individu ayant connaissance de tels abus à les révéler à l'entreprise.. 

objectif : zéro plainte émanant de collaborateurs au cours des douze prochains mois.

Avoir une politique de recrutement qui favorise l'insertion sociale.

#### **Environnement**

# • Engagements de la société

LAFI s'engage à appliquer une approche de précaution face à toute question d'environnement et promouvoir le respect de l'environnement.

### Objectifs

Mise en place dans l'année 2012 d'un système de Management Environnemental conforme à la norme ISO 14001.

Réalisation en 2012 d'un bilan carbone des activités de LAFI.

# **Lutte contre la corruption**

# • Engagements de la société

LAFI s'engage à lutter et à encourager la lutte contre toutes les formes de corruption y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin.

# Objectifs

Mise en place de règles de gouvernance concernant :

- 1. Directive de conformité avec les lois antitrust et sur la libre concurrence.
- 2. Directive sur les procédures de traitement des cadeaux et invitations.
- 3. Directive sur la prévention des conflits d'intérêt.
- 4. Directive sur les procédures de traitement des informations privilégiées.
- → Aucune plainte émanant de quelque partie que ce soit concernant ce sujet.